



Paris, le 24 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-
INFLUENZA AVIAIRE : Stéphane LE FOLL soutient la création d'une chaire partenariale de biosécurité aviaire par l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse
-

A l'occasion d'un déplacement à Toulouse lundi 24 octobre 2016, Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du Gouvernement, a réaffirmé son soutien à la création d'une chaire partenariale de biosécurité aviaire au sein de l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT), en y apportant un soutien financier de 1,2 M€ sur 3 ans.

L'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène qui a touché ces derniers mois les élevages du sud-ouest et en particulier les élevages de palmipèdes a démontré que la maîtrise de la biosécurité en élevage était le facteur déterminant pour protéger les élevages et éviter que de nouveaux épisodes du même type ne réapparaissent.

Dans ce contexte l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) a proposé la construction d'un dispositif d'accompagnement ambitieux pour répondre efficacement et durablement aux enjeux de la biosécurité des élevages avicoles, sous la forme d'une chaire partenariale entièrement dédiée à ce sujet. Ce partenariat rassemble à la fois les pouvoirs publics locaux et nationaux (ENVT, INRA, ANSES, [ONCFS](#), DGAL) et les organisations professionnelles (SNGTV, CIFO, GDS France, ITAVI).

L'objectif de cette chaire de biosécurité est de contribuer à la formation et à la recherche en biosécurité en aviculture, en intégrant les interactions sanitaires avec les basses-cours et l'avifaune sauvage. Toutes les espèces avicoles sont concernées, mais une attention particulière sera portée aux palmipèdes en raison de leur rôle central dans l'épisode de influenza aviaire que nous venons de traverser.

> Lire aussi : « 3 questions à Isabelle CHMITELIN, Directrice de l'ENVT »

<http://agriculture.gouv.fr/chaire-biosecurite-elevage-volailles-3-questions-isabelle-chmitelin>

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service communication ENVT - Tél : 05 61 19 32 59 - 06 87 31 04 56 - d.bechu@envt.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr / www.alimentation.gouv.fr
@Min_Agriculture



300 000€ pour favoriser l'installation des jeunes vétérinaires en milieu rural

Deuxième volet du déplacement du ministre à l'ENVT, Stéphane LE FOLL a par ailleurs annoncé le déploiement de 300 000€ destinés à accompagner le développement de 25 stages tutorés et favoriser ainsi l'installation de jeunes diplômés vétérinaires en zone rurale. En effet, depuis la mise en place du dispositif en 2013¹, 100 % des étudiants vétérinaires ayant effectué un stage tutoré se sont installés en milieu rural une fois diplômés².

Dans la continuité du séminaire « *Le vétérinaire, la carte et le territoire* » qui s'est déroulé en mai 2016, il a confié à l'ENVT le rôle de coordination et d'animation du dispositif pour les quatre écoles vétérinaires françaises (Alfort, Lyon, Nantes, Toulouse). Le ministre entend ainsi saluer et encourager l'ancrage et l'engagement des jeunes vétérinaires dans les territoires ruraux.

À propos de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

L'École Nationale Vétérinaire de Toulouse est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche dépendant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Créée en 1828, elle est la plus ancienne des grandes écoles toulousaines. Elle participe à la formation d'un quart des vétérinaires français, futurs cadres de haut niveau à profil scientifique, appelés à relever les enjeux de santé et de bien-être animal, mais aussi et surtout les grands défis de la santé publique actuels et futurs. > **En savoir plus sur www.envt.fr**

¹ Créés pour promouvoir l'exercice libéral vétérinaire en milieu rural, les stages tutorés (contrat tripartite entre l'école d'origine, la structure vétérinaire d'accueil et le jeune) ont été mis en place en 2013 dans le cadre du plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire et sont de plus en plus plébiscités par les étudiants vétérinaires de cinquième année : 17 dossiers ont été acceptés pour l'année scolaire 2016-2017.

² Dont 56% sont des filles et 48% sont issus du milieu urbain.